

DOSSIER DE PRESSE

DISPOSITIF D'INFORMATION AGIRC ET ARRCO 2009

**AVEC LES CONSEILLERS RETRAITE, L'AGIRC ET L'ARRCO
ACCOMPAGNENT LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ**

18 novembre 2009

SOMMAIRE

Communiqué de presse

Fiche n°1 : Le dispositif d'information de l'Agirc et de l'Arrco

Fiche n°2 : Avec les conseillers retraite, la retraite complémentaire, c'est plus facile

Fiche n°3 : Présentation des régimes Agirc et Arrco

Dossier de presse

AVEC LES CONSEILLERS RETRAITE, L'AGIRC ET L'ARRCO ACCOMPAGNENT LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

La retraite est une étape importante de la vie qui suscite souvent bien des inquiétudes. Aussi, l'Agirc et l'Arrco font-elles de l'accompagnement des salariés du secteur privé une priorité. Avec les groupes de protection sociale, elles mettent à leur disposition un service de proximité assuré par des hommes et des femmes impliqués et compétents. Elles lancent aujourd'hui un dispositif d'information pour faire mieux connaître le rôle de ces conseillers retraite et le numéro de téléphone pour les joindre.

Au **0 820 200 189**¹ ou dans l'un des 100 centres d'information (Cicas) répartis sur le territoire, 1 000 conseillers, spécialisés dans la retraite complémentaire Arrco et Agirc, informent les salariés sur leur retraite complémentaire, les orientent et les guident dans leurs démarches.

Une écoute

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, au **0 820 200 189**, un conseiller retraite répond à toutes les questions du futur retraité. Il enregistre sa demande de retraite complémentaire et lui fixe un rendez-vous, dans un des centres d'information (Cicas) proche de son domicile.

Un accueil

Après avoir reçu, à domicile, son dossier de retraite complémentaire, le futur retraité sera accueilli par un conseiller. Il fera, avec lui, le point sur son dossier, finira de le compléter si nécessaire. Ce dernier sera ainsi transmis dans les meilleurs délais aux différentes institutions, Agirc et Arrco, chargées du calcul et du paiement de la retraite.

Le dispositif d'information, mis en place à partir du 18 novembre, s'appuie sur tous les titres de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, dont la dimension de proximité est en adéquation avec la vocation de service d'information et d'accueil de l'Agirc et de l'Arrco. Affiches et annonces presse mettent en valeur les conseillers retraite – huit d'entre eux ont accepté avec talent et simplicité d'en être les acteurs d'un jour. Ces supports rappellent l'adresse du site maretraitecomplémentaire.fr.

¹ 0,09 € TTC la minute, depuis un poste fixe.

>> La retraite complémentaire informe les salariés

Lancé en 2008, le site internet, www.maretraitecomplémentaire.fr, s'enrichit d'un nouveau volet sur la préparation à la retraite, qui met en scène des conseillers retraite. Ils répondent à tour de rôle aux questions que peut se poser tout salarié sur sa retraite complémentaire : Comment faire le point sur mes points ? A quel âge toucher la retraite ? Comment demander sa retraite complémentaire ? Que se passe-t-il pour les périodes de chômage ou de maladie ?

L'internaute pourra continuer à visualiser les vidéos réalisées en 2008 qui expliquent, en images, les principes de fonctionnement de la retraite complémentaire. Il aura également accès à [des services](#), qui lui simplifient ses démarches. Il pourra par exemple retrouver le nom de sa caisse de retraite, la contacter ou simuler sa future retraite.

Toute la retraite complémentaire sur internet :
www.agirc-arrco.fr et www.maretraitecomplémentaire.fr

Contact presse : dc.presse@agirc-arrco.fr

DISPOSITIF D'INFORMATION AGIRC ET ARRCO 2009

Le dispositif d'information que l'Agirc et l'Arrco lancent le 18 novembre 2009 s'appuie sur la presse quotidienne et hebdomadaire régionale et sur le web.

>> La presse, au cœur du dispositif

>> Les conseillers retraite, acteurs d'un jour

Laila, Laurent, Christian, Karine, Frédéric, Séverine, Aurélie et Thomas... Leur point commun ? Tous les huit sont des professionnels de la retraite complémentaire Agirc et Arrco. Impliqués, disponibles et accessibles. Comme les 1000 conseillers retraite Agirc et Arrco, ils écoutent et guident les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire, par téléphone ou lors d'un rendez-vous, dans l'un des cent centres d'information (Cicas) répartis dans toute la France.

Ils ont un autre point commun. Ils ont été choisis pour **personnaliser le service retraite complémentaire sur les affiches ou les annonces presse**.

Conseillers retraite au quotidien, acteurs d'un jour, ils se sont prêtés avec beaucoup d'entrain au jeu des flashes ! Tout simplement parce qu'ils sont les mieux placés pour parler retraite complémentaire....Tout simplement parce que c'est leur métier...

>> La presse régionale

Le dispositif d'information prévoit des insertions :

- ✓ dans les 61 titres de la presse quotidienne régionale, à raison de 3 insertions sur ½ page quadri pendant trois semaines,
- ✓ dans les 211 titres de la presse hebdomadaire régionale, à raison de 2 insertions sur ½ page quadri, pendant 2 semaines.

>> Sur le web

>> Des bannières

Du 18 novembre au 9 décembre, des bannières seront visibles sur les sites Internet : Le monde, France 2, France Inter, Europe 1, Orange, Internaute magazine et tous les sites de la presse régionale.

>> www.maretraitecomplementaire.fr

Le dispositif d'information s'appuie aussi sur le site internet www.maretraitecomplementaire.fr, créé par l'Agirc et l'Arrco en 2008. Ce site Internet s'enrichit aujourd'hui d'un nouveau volet sur la préparation à la retraite. Avec le même objectif pédagogique : donner des repères sur la retraite

complémentaire. Les conseillers retraite et le numéro d'appel 0 820 200 189 sont mis en majeur, tout au long de la navigation.

>> « PRÉPARER votre retraite complémentaire au 0 820 200 189 »: décryptage

➤ Un film pour comprendre

Autour d'une table, quatre conseillers retraite. A chaque question posée, un conseiller apporte la réponse, avec un souci de précision et de clarté, comme s'il était en face d'un futur retraité. La plupart des questions pratiques qui se posent au moment de la préparation à la retraite sont ainsi abordées, à travers trois thématiques :

- ✓ Connaître ma retraite complémentaire
Ex : j'ai été au chômage, quelles conséquences sur mes droits ?
- ✓ Préparer ma retraite complémentaire
*Ex : Je voudrais bénéficier de ma retraite complémentaire.
Que dois-je faire ?*
- ✓ Vivre ma retraite complémentaire
Ex : Quand sera versée ma retraite complémentaire ?

➤ Préparer sa retraite complémentaire : **mode d'emploi**

- ✓ Un module déroule les 4 étapes de la préparation de la retraite complémentaire.
- ✓ Un module « Faire le point sur ses points » explique le système de retraite par points, le relevé actualisé de points Arrco et Agirc, le relevé de situation individuelle et l'estimation indicative globale de la future retraite.
- ✓ Une page est consacrée aux différentes possibilités offertes après la retraite : le cumul emploi/retraite, l'action sociale...

➤ Des **services** en ligne

L'internaute pourra :

- ✓ Savoir quelle est sa caisse de retraite complémentaire et/ou la contacter ;
- ✓ Découvrir à quelle date lui sera envoyé un relevé de situation individuelle ou une estimation indicative globale ;
- ✓ Simuler sa future retraite, grâce à un lien sur le site M@rel ;

>> Pour compléter le dispositif

>> Dans les lieux d'accueil

Dossier de presse

Des affiches et des notices d'information qui précisent où s'adresser pour préparer sa retraite complémentaire seront largement mises à la disposition du public dans les centres d'information (Cicas) et dans les caisses régionales d'assurance maladie (CRAM).

Les mairies, dans lesquelles des permanences sont tenues, ont été sollicitées pour relayer l'information avec des affiches ou encore des articles à paraître dans leurs supports d'information.

AVEC LES CONSEILLERS RETRAITE, LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE, C'EST PLUS FACILE

Demander sa retraite, ce n'est pas anodin. Plus qu'une formalité administrative, c'est une étape de la vie qui nécessite un accompagnement et une réelle écoute.

>> La retraite complémentaire en quatre étapes

Monsieur D. souhaite demander sa retraite complémentaire. Comme Laïla et Frédéric, les conseillers retraite spécialisés dans la retraite complémentaire Agirc et Arrco, le guident, pas à pas.

>> **CONTACTER un conseiller retraite**

Quatre mois avant la date de départ souhaité, Monsieur D. contacte un conseiller retraite au

0 820 200 189. C'est Laïla qui prend en charge sa demande. Après lui avoir demandé son nom et son numéro de sécurité sociale, Laïla guide Monsieur D. sur les démarches à engager et lui indique les pièces nécessaires pour constituer son dossier. Elle lui propose un rendez-vous dans un centre d'information (Cicas) le plus proche de son domicile.

>> **CONSTITUER son dossier de retraite complémentaire**

Monsieur D. reçoit son dossier de retraite complémentaire par courrier. Y sont récapitulées les périodes au cours desquelles il a acquis des points de retraite. Monsieur D. lit son dossier, le rectifie si nécessaire ou le complète en indiquant les périodes manquantes et en joignant les justificatifs correspondants. Enfin, Monsieur D. signe son dossier.

>> **RENCONTRER un conseiller retraite complémentaire**

Frédéric, conseiller retraite, prend le relais. Il reçoit Monsieur D. dans le centre d'information (Cicas) le plus proche de chez lui. Ils examinent ensemble son dossier et Frédéric aide Monsieur D. à le finaliser. Frédéric transmet ensuite le dossier à la caisse de retraite complémentaire de Monsieur D.

>> **RECEVOIR sa retraite complémentaire**

La caisse de retraite complémentaire de Monsieur D. devient son interlocuteur privilégié. Elle calcule le montant de sa retraite complémentaire, lui verse son allocation au début de chaque trimestre et le suit tout au long de sa vie de retraité.

Salariés du privé = une retraite à 2 étages

En France, les salariés du secteur privé cotisent pour leur retraite de base à la Sécurité sociale. Pour leur retraite complémentaire, ils cotisent à l'Arrco et à l'Agirc s'ils sont cadres.

RETRAITE DE BASE + RETRAITE COMPLÉMENTAIRE = RETRAITE GLOBALE

Dans le secteur privé, la retraite complémentaire est le reflet de l'ensemble de la carrière professionnelle du salarié. Un rapport étroit existe entre les salaires touchés, les cotisations payées et le montant de la retraite.

PRÉSENTATION DES RÉGIMES AGIRC ET ARRCO

	AGIRC	ARRCO
	Association générale des institutions de retraite des cadres	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
CRÉATION	Convention collective nationale du 14 mars 1947.	Accord national du 8 décembre 1961.
	Concerne les salariés cadres de l'industrie, du commerce, des services de l'agriculture.	Concerne les salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture (cadres compris).
FONCTIONNEMENT	<p>Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite par répartition. Des points de retraite sont attribués en contrepartie des cotisations versées ou sans contrepartie de cotisations pour certaines périodes d'inactivité (chômage, maladie...).</p> <p>Les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco sont pilotés et gérés par les partenaires sociaux.</p> <p>La gestion paritaire est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les organisations patronales : pour l'Arrco : Medef, CGPME et UPA, pour l'Agirc : Medef et CGPME. - les organisations syndicales de salariés : pour l'Arrco : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, pour l'Agirc : CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT. 	
GESTION	<p>La retraite complémentaire Arrco et Agirc est gérée par 29 caisses de retraite Arrco, 20 caisses de retraite Agirc et leurs fédérations.</p> <p>Les caisses Arrco et Agirc sont membres de groupes paritaires de protection sociale. Gérés par les partenaires sociaux, ils comprennent aussi des organismes à but non lucratif, institutions de prévoyance, mutuelles, et parfois, des organismes à but lucratif, sociétés d'assurance, de gestion d'épargne, etc.</p> <p>Avec l'Agirc et l'Arrco, 23 groupes agissent au quotidien pour votre retraite complémentaire :</p> <p>AG2R-ISICA • AGRICA • APICIL • APRIONIS • ARPBTPAG • ARPEGE • AUDIENS • B2V • CGRR • CRC • D&O • IGRC • IRCEM • IRP AUTO • LA VERRIERE • LOURMEL • MALAKOFF MEDERIC • MORNAY • NOVALIS TAITBOUT • PREMALLIANCE • PRO BTP • REUNICA • VAUBAN HUMANIS</p>	

>> L'Agirc et l'Arrco, en 2008

	AGIRC	ARRCO
RÉSULTATS		
Cotisations des entreprises	15,81 Md€	34,55 Md€
Allocations à la charge des régimes	17,57 Md€	32,82 Md€
Allocations à la charge de l'AGFF*	2,77 Md€	6,63 Md€
Résultat technique global	0,22 Md€	1,44 Md€
EFFECTIFS		
Nombre de cotisants	3,94 millions	18,5 millions
- Hommes	2,62 millions	10,4 millions
- Femmes	1,32 million	8,1 millions
Nombre de retraités	2,4 millions	11,3 millions
Titulaires d'une retraite personnelle seule	1,85 million	8,2 millions
Titulaires d'une pension de réversion	487 000	1,6 million
Titulaires d'une retraite personnelle et d'une pension de réversion	61 000	1,5 million
Nouveaux retraités	147 000	653 000
Nouveaux retraités au titre des carrières longues	22 000	103 000
PARAMETRES		
Valeur du point au 01/04/2009	0,4186 €	1,1799 €
Salaire de référence ou prix d'achat du point pour 2009	4,9604 €	14,2198 €
Âge moyen de départ à la retraite	60 ans et 7 mois pour les hommes 61 ans et 2 mois pour les femmes	61 ans pour les hommes 61 ans et 5 mois pour les femmes

Retraite complémentaire moyenne		
Montant annuel de la retraite personnelle	10 443 € (hommes) ; 4 200 € (femmes)	4 334 € (hommes) ; 2 464 € (femmes)
Montant annuel de la réversion	2 542 € (hommes) ; 6 026 € (femmes)	1 272 e (hommes) ; 2 102 € (femmes)